

## COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

### POINT DE SITUATION - COVID 19

D'une façon générale il est constaté une harmonisation des pratiques entre les directions concernant la gestion de la crise actuelle.

Le contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP a été signé juste avant le déclenchement de la crise sanitaire. Sa communication n'est pas une priorité.

Au vu des actualités, le Directeur Général a reconnu que ce document est périmé pour le calendrier de certains objectifs qui figurent à l'intérieur.

La campagne IR va être aménagée avec l'objectif de privilégier les déclarations par internet. La Direction Générale veille à ce que les services éditiques respectent les consignes sanitaires.

Aujourd'hui, l'objectif est de pouvoir délivrer les avis d'IR dans les délais prévus.

Le versement des paies des agents de l'Etat est sécurisé. Toutefois, la paie d'avril sera simplifiée. Les ajustements seront réalisés à posteriori.

La Direction Générale a rappelé que l'évaluation professionnelle n'est pas une mission prioritaire.

Sur ce sujet la DGFIP est dans l'attente d'une prise de position au niveau du ministère pour un report effectif de toutes les opérations.

Les questions sur le statutaire, les rémunérations, les sorties de concours, les scolarités sont complexes avec notamment des données juridiques à étudier.

La Direction Générale travaille dessus et reviendra sur le sujet dès que possible avec comme objectif de décaler le moins possible les calendriers initiaux.

La question du report des 5 jours de congés à poser en 2020 et la possible obligation de prise de 6 jours de congés relèvent du niveau ministériel. La DGFIP est dans l'attente d'un retour sur ces sujets.

Compte tenu de la conférence ministérielle programmée demain, la prochain échange avec la DG est prévue vendredi 27 mars.

**N'hésitez pas à contacter la CFTC si besoin.**